



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation :
2 juin 2023

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, CHASSET Michel, POULLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard (arrivé à 18h03), DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, MICHOT Karine, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : BARON Hervé (pouvoir à LÉONARD Magali), BAUMER Thierry (pouvoir à LEDDET Jean-Luc), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LE PABIC Christiane (pouvoir à DELORD Martine), PÉAN-NORQUET (pouvoir à COLLIN Guillaume)

Monsieur Antoine LELARGE fait l'appel, le quorum est atteint, la séance peut commencer.

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance. Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Antoine LELARGE demande si les élus ont des remarques à apporter sur le procès-verbal précédent ? Le conseil adopte le procès-verbal du 25 mai 2023 à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Monsieur Bernard CORNEVIN à 18h03.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

AFFAIRES GENERALES

DB n°2023-0601 : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2023

Le Conseil municipal, convoqué le 2 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance, le vendredi 9 juin 2023 à 18 heures, sous la présidence de Antoine LELARGE, Maire de la commune de Le Controis en Sologne.

Présents : 28

Absents excusés : 5

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
2 juin 2023	2 juin 2023	33	28	5	5

Messieurs Antoine LELARGE, Marc REUILLON, Jean-Luc BRAULT, Guillaume COLLIN, Quentin LEGOUY constituent le bureau électoral.

Monsieur le Maire a constaté avant l'ouverture du scrutin que les listes de candidats, annexées au procès-verbal, avaient été déposées. Les listes sont les suivantes :

- Ensemble pour le Loir et Cher

- Agir ensemble autrement

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare le vendredi 9 juin 2023 à 18h00 l'ouverture du scrutin pour la désignation des délégués (au nombre de 27) et de leurs suppléants (au nombre de 8).

Monsieur Eric MARTELLIERE appelle chaque élu, l'un après l'autre afin d'aller déposer son bulletin dans l'urne après passage dans l'isoloir.

Madame Karyn PAILLARD précise que le calcul des sièges s'effectue après le calcul du quotient électoral et la répartition à la plus forte moyenne.

Pour le calcul du quotient électoral, Il s'obtient en divisant le total des suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir, ce qui donne : 33 élus / 27 sièges de délégués : 1.22 de quotient électoral.

Il faut diviser le nombre de voix obtenues pour chaque liste par le quotient électoral :

- Agir ensemble autrement : 4 voix / 1.22 = 3.28. On prend le chiffre entier, ce qui donne 3 sièges de délégués titulaires.
- Ensemble le loir et cher : 29 voix / 1.22 = 23.77 donc 23 délégués titulaires.

Il reste un siège à pourvoir, distribué à la plus forte moyenne :

- Pour agir ensemble autrement : 4 / 3 sièges obtenus +1 = 1
- Pour ensemble dans le loir et cher : 29 / 23 sièges obtenus +1 = 1.20

Ce qui donne les résultats suivants pour les délégués titulaires :

- Ensemble pour le loir et cher : 24 sièges
- Agir ensemble autrement : 3 sièges

Pour les suppléants, le quotient électoral est de 4.125.

- Agir ensemble autrement : 4 / 4.125 = 0.96 donc aucun siège d'attribué.
- Ensemble pour le Loir et cher : 29 voix / 4.125 = 7 sièges de suppléants.

Il reste un siège à pourvoir, distribué à la plus forte moyenne :

- Agir ensemble autrement : 4 / 0 siège obtenu au premier tour + 1 = 4
- Ensemble pour le Loir et cher : 29 / 7 sièges obtenus au premier tour + 1 = 3.62
- Le dernier siège est distribué à la liste « agir ensemble autrement ».

Pour résumer, en délégués titulaires il y a 24 sièges pour la liste « ensemble pour le loir et cher » et 3 sièges pour « agir ensemble autrement »

Pour les délégués suppléants, 7 sièges pour la liste « ensemble pour le loir et cher » et 1 siège pour « agir ensemble autrement »

Résultat des votes du 1^{er} tour pour la désignation des délégués :

Nombre total de bulletins :	Nombre de bulletins blancs :	Nombre de bulletins nuls :	Nombre de suffrages exprimés :
33	0	0	33

- Ensemble pour le Loir et Cher : 29 voix
- Agir ensemble autrement : 4 voix

Monsieur le Maire donne la liste des délégués :

Monsieur LELARGE Antoine est élu délégué avec 29 voix

Madame BARDOUX Delphine est élue déléguée avec 29 voix

Monsieur BRAULT Jean-Luc est élu délégué avec 29 voix

Madame AUDIANE Séverine est élue déléguée avec 29 voix

Monsieur MARTELLIERE Eric est élu délégué avec 29 voix

Madame LE PABIC Christiane est élue déléguée avec 29 voix

Monsieur MOREAU Dany est élu délégué avec 29 voix
Madame POULLAIN Anne-Laure est élue déléguée avec 29 voix
Monsieur BAUMER Thierry est élu délégué avec 29 voix
Madame DELORD Martine est élue déléguée avec 29 voix
Monsieur BESNE Christophe est élu délégué avec 29 voix
Madame HUC Béatrice est élue déléguée avec 29 voix
Monsieur CHASSET Michel est élu délégué avec 29 voix
Madame MORIN Isabelle est élue déléguée avec 29 voix
Monsieur COLLIN Guillaume est élu délégué avec 29 voix
Madame TETOT Pascale est élue déléguée avec 29 voix
Monsieur RUDAULT Patrice est élu délégué avec 29 voix
Madame TURGIS Isabelle est élue déléguée avec 29 voix
Monsieur LEBERT Eric est élu délégué avec 29 voix
Madame GUIGNE Magaly est élue déléguée avec 29 voix
Monsieur LEDDET Jean-Luc est élu délégué avec 29 voix
Madame MICHOT Karine est élue déléguée avec 29 voix
Monsieur LEGOUY Quentin est élu délégué avec 29 voix
Madame DELAILLE Céline est élue déléguée avec 29 voix
Monsieur DROUHIN Jean-Yves est élu suppléant avec 29 voix
Madame GILLARD Jacqueline est élue suppléante avec 29 voix
Monsieur POITEVIN Joël est élu suppléant avec 29 voix
Madame RECALT Marie-Thérèse est élue suppléante avec 29 voix
Monsieur MOREAU Michel est élu suppléant avec 29 voix
Madame LAFONTAINE Odile est élue suppléante avec 29 voix
Monsieur REUILLON Marc est élu suppléant avec 29 voix
Monsieur BARON Hervé est élu délégué avec 4 voix
Madame TRONSON Estelle est élue déléguée avec 4 voix
Monsieur QUENIOUX Michel est élu délégué avec 4 voix
Madame LEONARD Magali est élue suppléante avec 4 voix

Monsieur le maire rappelle que si des élus ne peuvent pas être présents le 24 septembre 2023, il faudra rapidement prévenir, de manière à ce qu'un suppléant puisse aller voter à sa place.
Monsieur le Maire demande à ce que les membres du bureau restent présents pour la signature des procès-verbaux.

AFFAIRES DIVERSES

- Conseils Municipaux

Le prochain conseil aura lieu le 29 juin. Il n'est pas prévu de Conseil Municipal en juillet et août sauf si l'actualité impose d'en organiser un.

En septembre, il aura lieu le 21 septembre mais on ne s'interdit pas d'en organiser un, entre temps si besoin

La séance est levée à 18h30.

Le 13 juin 2023

Le secrétaire de séance
Eric MARTELLIERE



Le Maire,
Antoine LELARGE



